

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 11 mai 2009

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : Mme POPARD - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mlle MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA**Membres excusés** : M. MILLOT (pouvoir Mme POPARD) - M. MAGLICA (pouvoir M. REBSAMEN)**Membres absents** : Mme BERNARD**OBJET****DE LA DELIBERATION****Programme de Renouvellement Urbain de la Fontaine d'Ouche - Projet de rénovation du centre commercial - Acquisition de la cellule commerciale n°8**

Madame Lemouzy, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain de la Fontaine d'Ouche, le projet de rénovation du centre commercial nécessite de poursuivre la maîtrise foncière, par la Ville, des locaux concernés.

Un accord amiable est intervenu avec Monsieur et Madame Didier Guignet, propriétaires de la cellule commerciale n°8, constituant le lot n°12 de la copropriété cadastrée section EM n°433.

Il est proposé de procéder à l'acquisition de ce bien, libre d'occupation, d'une surface d'environ 144 m<sup>2</sup>, et du fonds de commerce de boulangerie, moyennant les prix de 42 000 € et de 15 000 €, conformes à l'évaluation de France Domaine, soit la somme totale de 57 000 €.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

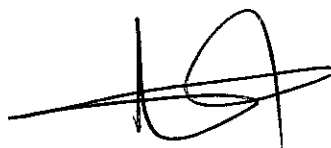
1- décider l'acquisition par la Ville, sur Monsieur et Madame Didier Guignet demeurant 16, rue de l'Eglise - 21800 Neuilly-lès-Dijon, du lot n°12 de la copropriété du centre commercial de la Fontaine d'Ouche cadastrée section EM n°433, d'une surface d'environ 144 m<sup>2</sup>, et du fonds de commerce de boulangerie moyennant les prix de 42 000 € et de 15 000 €, soit la somme de 57 000 €.

2- dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;

3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 18/05/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

18 MAI 2009



